

SCoT de la Bresse bourguignonne

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

*Débat sur le Projet d'Aménagement et de
Développement Durables*

Conseil syndical - 9 février 2015



1

Diagnostic préalable

Diagnostic

État des lieux
(terrain, synthèse
des études,
investigations
complémentaires...)

Atouts et
contraintes, marges
de manœuvre

2

PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Exprime le projet
politique du
territoire

A partir de
scénarios et de
modèles de
développement

Énonce les
objectifs retenus

3

DOO

Document d'orientation et d'objectifs

Mise en œuvre du
projet dans
l'espace et dans le
temps

Traduction des
objectifs du PADD

4

Procédure administrative

Formalisation du
dossier de SCoT
(rapport de
présentation)

Arrêt

Enquête publique

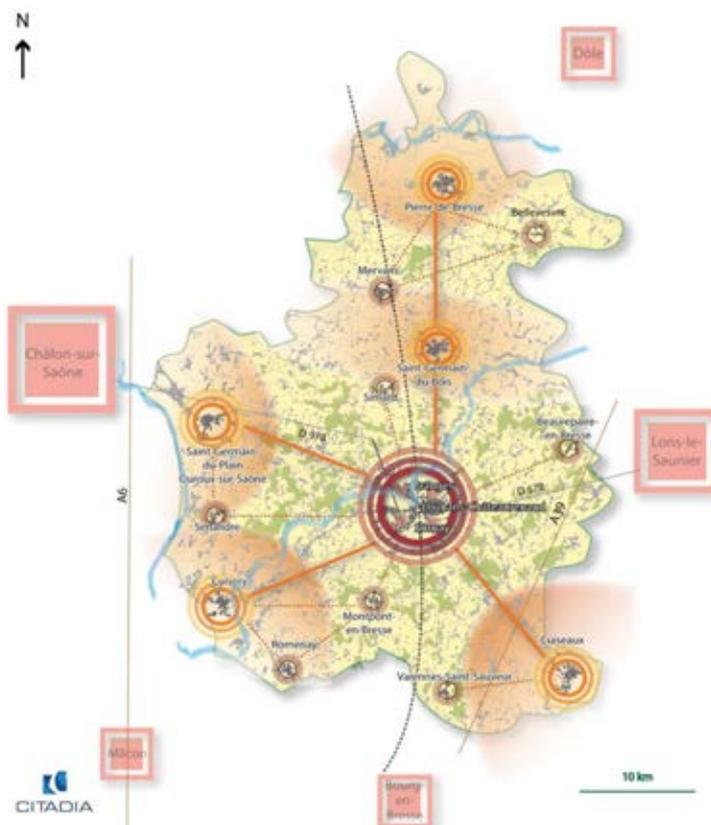
Approbation

Analyse du scénario choisi

➔ Un scénario prospectif retenu au regard des priorités identifiées : un développement maîtrisé et équilibré à horizon 2035

UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ ET ÉQUILIBRÉ

SCoT Bresse bourguignonne - Octobre 2014



- Un rythme de croissance qui ralentit mais qui permet un rééquilibrage du développement sur l'ensemble du territoire
- Un territoire qui conserve son attractivité, sur la base de projets innovants portés à l'échelle locale et qui s'articulent sur les spécificités bressanes.

Evolution démographique

Centralité Bressanne

→ 2 180 habitants de plus en 20 ans

Pôle d'équilibre

→ 2 410 habitants de plus en 20 ans

Pôles de proximité

→ 1 518 habitants de plus en 20 ans

Autres communes

→ 5 436 habitants de plus en 20 ans

2015

11 120 habitants

2025

12 100 habitants

2035

13 300 habitants

12 990 habitants

14 100 habitants

15 400 habitants

9 382 habitants

10 250 habitants

11 000 habitants

34 864 habitants

37 900 habitants

40 300 habitants

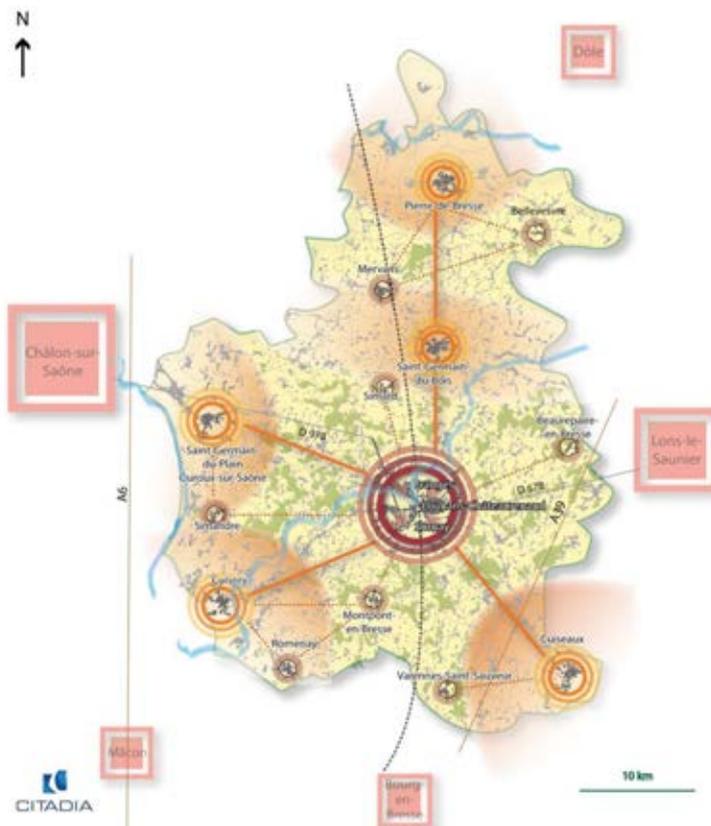
→ 80 000 habitants en 2035, soit une croissance de 11 650 habitants en 20 ans

Analyse du scénario choisi

➔ Un scénario prospectif retenu au regard des priorités identifiées : un développement maîtrisé et équilibré à horizon 2035

UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ ET ÉQUILIBRÉ

SCoT Bresse bourguignonne - Octobre 2014



- Un besoin total de construction de **8 614 logements** à l'horizon 2035 intégrant le point mort évalué à **2 317 logements** (intégrant la résorption de 200 logements vacants et l'intégration en résidences principales de 500 résidences secondaires) et qui s'appuie sur les spécificités des infraterritoires
- 25% des constructions neuves devront se faire au sein de l'enveloppe urbaine (au sein des espaces déjà urbanisés) des bourgs et des villages (regroupement de plus de 15 maisons)
- Interdire les extensions des regroupement de moins de 5 maisons
- **Un besoin de créer 4 878 emplois net sur le territoire à l'horizon 2035 dont 4 154 au sein de zones d'activités :**
 - Une augmentation du taux d'emploi de 5% sur la centralité bressane et les pôles relais qui doivent favoriser le développement de l'emploi
 - Des pôles de proximité qui doivent développer leur offre de proximité (commerces, services à la personne...) pour compter 1 emplois pour 3 habitants
 - Des communes rurales qui favorisent le maintien et le développement de l'artisanat et des commerces de première nécessité.

Analyse du scénario choisi

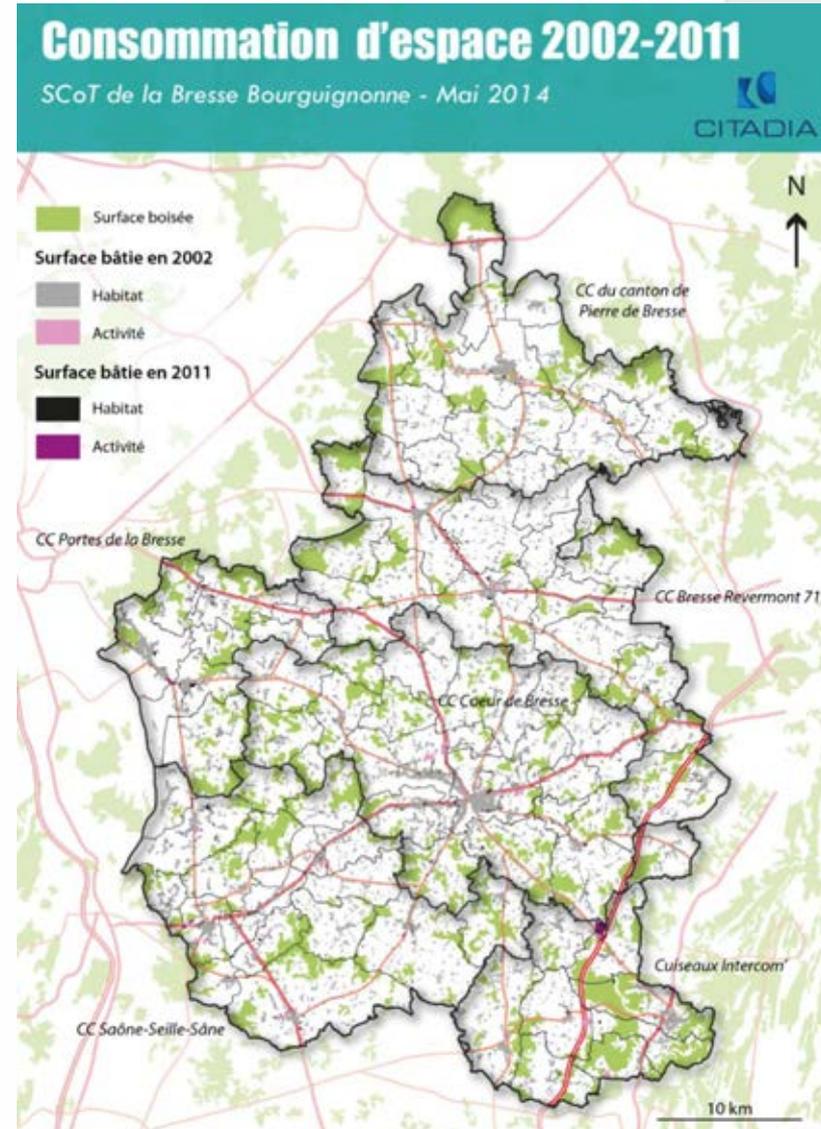
Rappel de la consommation d'espaces

2002-2011	ha	ha/an	%
Espace à dominante d'habitat	681	68	7,8%
Espace à dominante d'activité	153	15	38,8%
Espace total dédié à l'urbanisation	834	84	9,2%
Espace non urbanisé (naturel et agricole)	- 834	- 84	-0,6%
Surface totale SCoT	137 972	137 972	

Entre 2002 et 2011, **5 494 nouveaux logements** ont été construits sur le territoire, pour 681ha consommés par le développement résidentiel, et **2 280 emplois créés** pour **153ha à destination d'activités** consommés

Logements/ha	Fil de l'eau
Centralité bressane	40
Pôles d'équilibre	13
Pôles de proximité	6
Autres communes	6

Densité brute
Calculée à partir de la surface globale des terrains



Analyse du scénario choisi

Les objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espaces à l'horizon 2035 : 571ha soit 28,5ha/an contre 84ha/an entre 2002 et 2011

A destination d'habitat :

Densité brute moyenne retenue	
Centralité bressane	Entre 35 et 40
Pôles d'équilibre	Entre 16 et 20
Pôles de proximité	Entre 10 et 12
Autres communes	Environ 8

Un besoin foncier compris entre 525ha et 565ha à l'horizon 2035 soit entre 26 et 28ha/an contre 68ha/an entre 2002 et 2011

A destination d'activités :

Un besoin foncier total de 186 ha

Mais

Des disponibilités foncières au sein des zones d'activités déjà viabilisées : 140 ha

Et

Des friches et bâtiments d'activités : 4ha

Un besoin foncier restant de 42ha à l'horizon 2035 soit 2,1ha/an contre 15ha/an entre 2002 et 2011

Le PADD du SCoT de la Bresse bourguignonne ...

Axe 1 – Promouvoir une ruralité attractive et équilibrée pour organiser des bassins de vie et d’emplois dynamiques

Axe 2 – Façonner un cadre de vie de qualité pour pérenniser et valoriser l’identité bressanne du territoire

Axe 1 – Promouvoir une ruralité attractive et équilibrée pour organiser des bassins de vie et d’emplois dynamiques

Orientation 1 – Une ruralité agile et innovante

🕒 Objectif 1 – Une organisation économique qui favorise le développement local et l’emploi

➤ Une armature économique hiérarchisée et complémentaire

Objectif : 4 900 emplois en s’appuyant sur la desserte autoroutière et ferroviaire et en rapprochant les bassins de vie des bassins d’emplois

➤ Un accès à l’emploi favorisé

Démarches d’accès à l’emploi innovantes en lien avec les TIC (télétravail, coworking, ateliers relais...), offre de formation professionnalisante en adéquation avec les besoins des entreprises et des filières du territoire...

🕒 Objectif 2 – Une offre d’accueil aux entreprises structurée et de qualité

➤ Des zones d’activités attractives et requalifiées

Espaces économiques attractifs: requalification des zones d’activités, services aux entreprises...

➤ Une offre d’accueil diversifiée et adaptée aux besoins du territoire

Stratégie foncière flexible et dimensionnée à la demande (foncier disponibles au sein des zones, friches..., favoriser le maintien et la transmission des entreprises locales, développer la couverture numérique

Axe 1 – Promouvoir une ruralité attractive et équilibrée pour organiser des bassins de vie et d’emplois dynamiques

Orientation 1 – Une ruralité agile et innovante

- **Objectif 3 – Un tissu économique diversifié qui s’appuie sur les savoir-faire locaux et les ressources du territoire**
 - **Des filières spécialisées porteuses de l’identité du territoire**

Activités industrielles emblématiques confortées, Implantations logistiques aux abords des autoroutes, PME/PMI et autoentrepreneurs qui trouvent réponses à leurs besoins sur le territoire au cours de la vie de l’entreprises, secteur agroalimentaire qui participe à la valorisation des productions agricoles locales, les filières bois-énergie et biomasse agricole qui se structurent et qui participent au maintien des exploitations agricoles
 - **Des filières de proximité à développer**

Filières artisanales, économie présentielle, services à la personnes dans l’ensemble du territoire et en appui sur les pôles de proximité

Axe 1 – Promouvoir une ruralité attractive et équilibrée pour organiser des bassins de vie et d’emplois dynamiques

Orientation 2 – Une ruralité attractive et de proximité

Objectif 1 – Une armature rurale qui s’appuie sur un maillage territorial multipolaire

- › **Une centralité bressane qui se positionne durablement en tant que pôle relais entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier**

Un rôle d’animation et d’attraction sur les différents bassins de vie du territoire grâce à l’offre diversifiée en équipements services et commerces

- › **Des pôles d’équilibre renforcés en tant que centralités d’appui qui structurent les bassins de vie du territoire**

Points d’appui essentiels dans une logique de mutualisation des commerces, équipements et services et des synergies locales.

- › **Des pôles de proximité confortés qui rayonnent sur les communes rurales alentours**

Ils complètent le maillage au service des habitants et exercent une influence sur les communes rurales avoisinantes.

- › **Des communes qui se développent sur un rythme maîtrisé, compatible avec la préservation des équilibres du territoire**

A dominante périurbaine et rurale, les 71 autres communes du territoire constituent un espace de vie à part entière et s’organisent majoritairement autour de la fonction résidentielle.

Axe 1 – Promouvoir une ruralité attractive et équilibrée pour organiser des bassins de vie et d’emplois dynamiques

Orientation 2 – Une ruralité attractive et de proximité

- **Objectif 2 – Une identité paysagère renforcée par un développement rural de qualité**
 - **Un développement rural cohérent avec la volonté de préserver l’armature paysagère du territoire**

Qualité paysagère et architecturale des bourgs, villages et hameaux, des entrées de ville requalifiées, des vues remarquables valorisées et préservées.
 - **Un modèle de développement économe en espaces naturels et agricoles**

Un objectif minimum de 25% de constructions de logements au sein des bourgs et des hameaux principaux, 529ha maximum en extension urbaine, une urbanisation linéaire et diffuse stoppé, un caractère et des paysages conservés, des limites d’urbanisation fixées.

Axe 1 – Promouvoir une ruralité attractive et équilibrée pour organiser des bassins de vie et d’emplois dynamiques

Orientation 2 – Une ruralité attractive et de proximité

- **Objectif 3 – Un développement rural de qualité et ambitieux pour un cadre de vie préservé**
 - **Un territoire qui tend vers une gestion et une performance énergétique durable**

Des gaz à effet de serre limités (résidentiels, déplacements, agricoles, industriels), un développement urbain économe en ressources via la prise en compte du bioclimatisme, des initiatives de rénovation du bâti
 - **Tendre vers le développement d’une mobilité adaptée au contexte territorial**

Proposer une offre alternative à la voiture individuelle, corrélérer développement urbain mixte et mise en place de liaisons douces, favoriser l’émergence de liaisons douces entre les villages.
 - **Un territoire concerné qui doit composer avec les risques et nuisances**

Intégrer les risques technologiques et naturels comme éléments décisionnaires du choix de localisation du développement, limiter le développement dans les secteurs de nuisance sonore, améliorer la connaissance des sites potentiellement pollués

AXE 1. PROMOUVOIR UNE RURALITÉ ATTRACTIVE ET ÉQUILIBRÉE POUR ORGANISER DES BASSINS DE VIE ET D'EMPLOIS DYNAMIQUES

SCoT Bresse bourguignonne - PADD - Novembre 2014

Orientation 1 : Une ruralité agile et innovante

Une organisation économique qui favorise le développement local et l'emploi

-  Conforter et développer les bassins d'emplois structurants du territoire
-  Organiser les bassins d'emplois locaux pour favoriser le développement économique sur l'ensemble du territoire
-  Envisager le rééquilibrage du tissu économique au profit des secteurs nord du territoire
-  Poursuivre les actions de formation et d'accompagnement des jeunes sur le marché du travail

Une offre d'accueil aux entreprises structurée et de qualité

-  S'appuyer sur la desserte autoroutière pour développer l'attractivité et la visibilité économique du territoire
-  Favoriser l'optimisation et la requalification des zones économiques sur l'ensemble du territoire pour améliorer leur qualité architecturale et paysagère
-  Développer la couverture numérique des zones d'activités économiques
-  Accompagner les entreprises pour permettre le développement du fret ferroviaire

Un tissu économique diversifié qui s'appuie sur les savoir-faire locaux et les ressources du territoire

-  Favoriser l'accueil, le maintien et la transmission des entreprises locales, industrielles, commerciales, artisanales et agricoles
-  Accompagner le développement des filières spécialisées, porteuses de l'identité économique du territoire
-  Tirer parti du potentiel élevé de méthanisation
-  Développer et contribuer à la structuration de la filière bois-énergie

Orientation 2 : Une ruralité attractive et de proximités

Une armature rurale qui s'appuie sur un maillage territorial multipolaire

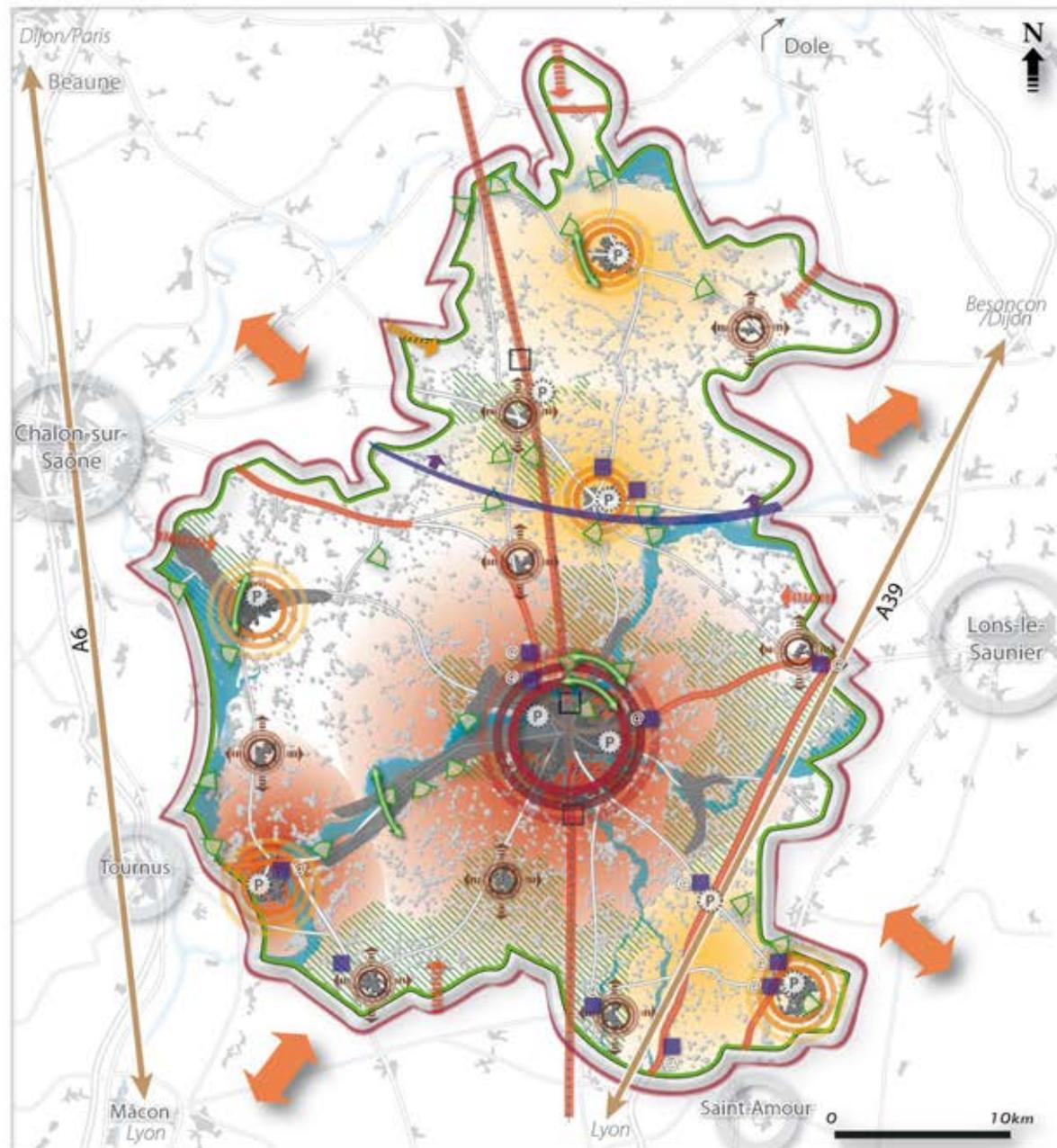
-  Favoriser le développement de la centralité bressane en tant que pôle relais entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier
-  Renforcer le rôle et le niveau d'équipement des pôles d'équilibre
-  Confronter le maillage des pôles de proximité qui rayonnent sur les communes rurales alentours
-  Maîtriser le développement des autres communes

Une identité paysagère renforcée par un développement rural de qualité

-  Valoriser les vues remarquables sur le grand paysage
-  Stopper l'urbanisation linéaire et diffuse et recréer des coupures d'urbanisation dans les espaces artificialisés existants

Un développement rural de qualité et ambitieux pour un cadre de vie préservé

-  Préserver les personnes et les biens vis-à-vis du risque inondation
-  Préserver les personnes et les biens vis-à-vis des nuisances sonores
-  Limiter la précarité énergétique des ménages en développant les initiatives de transport partagé



Axe 2 – Façonner un cadre de vie de qualité pour pérenniser et valoriser l'identité bressane du territoire

Orientation 1 – Un terroir bressan reconnu et d'excellence

👉 Objectif 1 – Un terroir aux motifs identitaires forts à valoriser

➤ Des productions labellisées et diversifiées

Contribuer au bon fonctionnement des exploitations, associer les acteurs des filières agricoles aux stratégies de développement, diversification des activités agricole vers le tourisme rural

➤ Un modèle agricole de proximité

Des modes de commercialisation innovants, des manifestations commerciales de types foires et marchés

➤ Une agriculture durable et support d'identité

Diversité agricole et paysagère, patrimoine rurale et vernaculaire, architecture bressanne

Axe 2 – Façonner un cadre de vie de qualité pour pérenniser et valoriser l'identité bressane du territoire

Orientation 1 – Un terroir bressan reconnu et d'excellence

- **Objectif 2 – Un territoire de villégiature qui valorise l'identité du patrimoine bressan**
 - **Un projet touristique collectif et partagé au service du rayonnement du territoire**
Image touristique de la Bresse bourguignonne, un territoire à positionner entre la vallée de la Saône et le Jura
 - **Un tourisme de découverte à conforter**
Productions AOC/AOP, compléter le maillage des itinéraires touristiques autour de la richesse patrimoniale et paysagère, des itinéraires de découverte
 - **Vers un « tourisme de séjour » riche et diversifié**
Visibilité des sites touristiques majeurs, une programmation culturelle et événementielle affirmée, une offre d'hébergement et de restauration diversifiée

Axe 2 – Façonner un cadre de vie de qualité pour pérenniser et valoriser l'identité bressane du territoire

Orientation 2 – Une ruralité durable et raisonnée

👉 Objectif 1 – Un territoire aux richesses naturelles à préserver

➤ **Une protection des réservoirs de biodiversité encadrée à poursuivre**

Prendre en compte le SRCE et le SRADDT, ainsi que les espaces naturels protégés, protéger renforcer et pérenniser la présence des milieux aquatiques

➤ **Des corridors de biodiversité à préserver et à restaurer**

Protection adaptée permettant le maintien et le renforcement des corridors écologiques, renforcer et diversifier le réseau bocager, limiter l'urbanisation dans les corridors écologiques, corrélér éclairage public et protection de la biodiversité

➤ **Des espaces « tampons » pérennisés, favorables à la préservation et au développement d'une biodiversité indigène**

Des lisières boisées protéger, conserver les aires de respiration vertes en milieu urbain, assurer la continuité des échanges de biodiversité dans le tissu bâti

Axe 2 – Façonner un cadre de vie de qualité pour pérenniser et valoriser l'identité bressane du territoire

Orientation 2 – Une ruralité durable et raisonnée

👉 Objectif 2 – Un territoire durable qui tend vers une amélioration de sa performance environnementale

➤ **Une ressource en eau préservée et sécurisée**

Un développement urbain conditionné à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation des sols

➤ **Une gestion des sortants adaptée qui vient conditionner le développement urbain**

Un développement urbain conditionné à la résorption des dysfonctionnement des stations d'épuration et aux capacités des installations, corrélérer développement urbain et dispositifs de déchets existants, réduire la production de déchets sur le territoire

➤ **Un potentiel de production énergétique locale, favorable à la diversification de l'offre énergétique dans le territoire**

Diversifier l'offre énergétique (centrale biomasse, méthaniseur, réseau de chaleur...), promouvoir les solutions solaires dans les opérations d'aménagement, poursuivre la réflexion du développement de l'éolien dans la vallée du Doubs

AXE 2. FAÇONNER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PÉRENNISER ET VALORISER L'IDENTITÉ BRESSANE DU TERRITOIRE

SCoT Bresse bourguignonne - PADD - Novembre 2014

Orientation 1 : Un terroir bressan d'excellence et reconnu

Un terroir aux motifs identitaires forts à valoriser

-  Pérenniser le foncier agricole en limitant l'artificialisation des sols
-  Préserver et valoriser les productions labellisées et de qualité (AOC/AOP)
-  Favoriser le développement d'un modèle agricole de proximité en s'appuyant sur les foires et marchés
-  Préserver et redévelopper le bocage bressan, devenu relictuel dans certains secteurs

Un territoire de villégiature qui valorise l'identité du patrimoine bressan

-  Préserver le patrimoine rural et vernaculaire connu ou méconnu qui valorise l'identité paysagère et patrimoniale bressane
-  Valoriser la diversité et préserver la richesse paysagère du territoire bressan
-  S'appuyer sur les itinéraires touristiques existants et en projet qui permettent le rayonnement du territoire
-  Développer une véritable image Bresse bourguignonne clairement identifiée au sein des circuits touristiques bourguignons

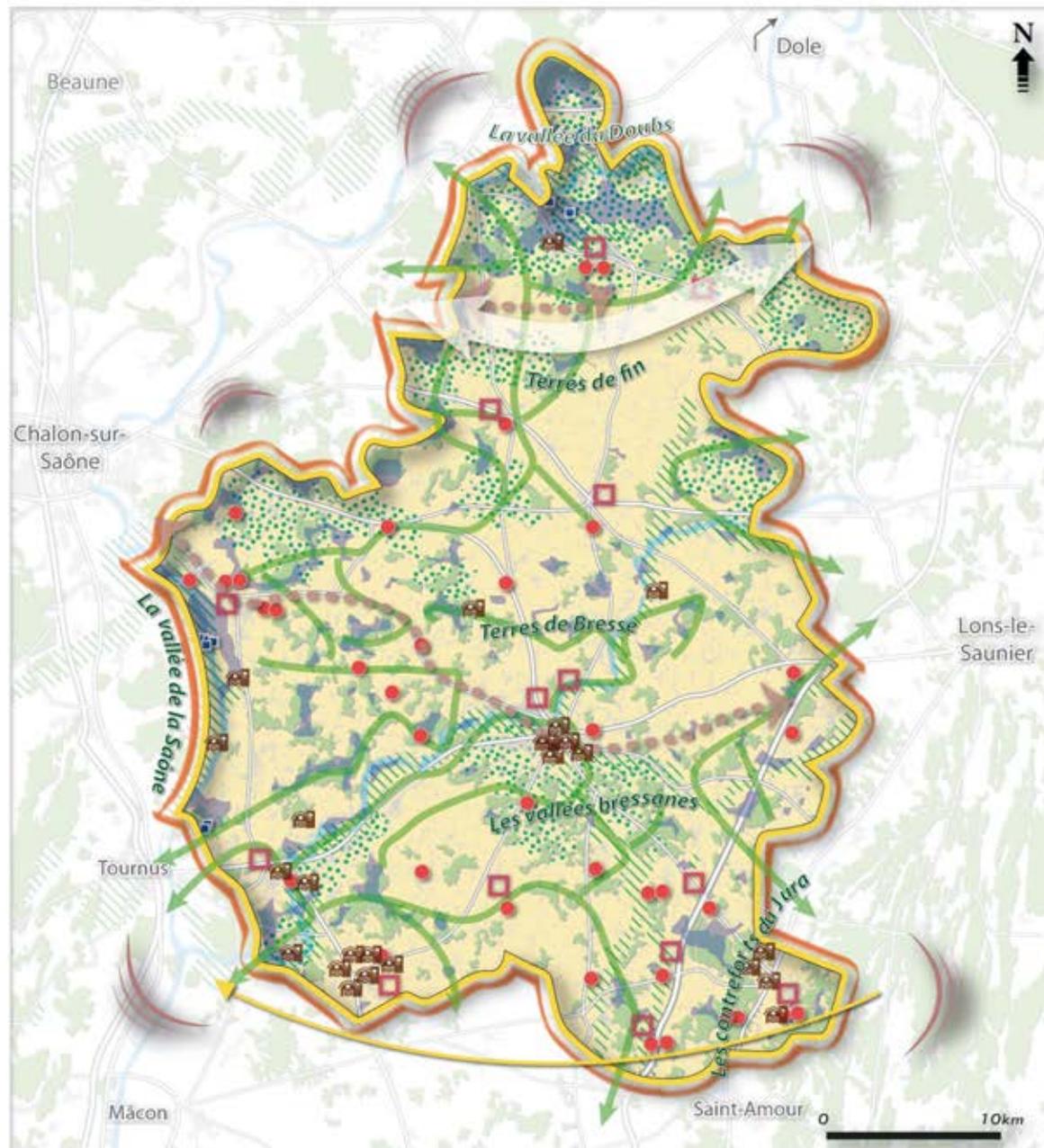
Orientation 2 : Une ruralité durable et raisonnée

Un territoire aux richesses naturelles à préserver

-  Protéger les réservoirs de biodiversité
-  Préserver et restaurer les corridors de biodiversité
-  Pérenniser les espaces «tampons», favorables à la préservation et au développement d'une biodiversité indigène

Un territoire durable qui tend vers une amélioration de sa performance environnementale (eau, assainissement et production énergétique)

-  Préserver et sécuriser la ressource en eau potable
-  Conditionner le développement urbain à la résorption de l'assainissement
-  Poursuivre les initiatives de développement de l'énergie solaire
-  Généraliser la mise en oeuvre des principes du bioclimatisme dans les choix d'aménagement
-  Permettre les projets éoliens dans la zone favorable et identifiée dans le Schéma Régional Éolien
-  Etudier la faisabilité du développement éolien dans la vallée du Doubs
-  Poursuivre les initiatives de valorisation de la ressource bois-énergie



Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables